



Décision de télécom CRTC 2011-402

Version PDF

Ottawa, le 30 juin 2011

Consortium canadien pour la TNL Inc. – Convention unanime des actionnaires modifiée et reformulée

Numéro de dossier : 8340-C39-0093/00

1. Le 27 mai 2011, le Consortium canadien pour la TNL¹ Inc. (le Consortium) a présenté, à titre confidentiel et aux fins d’approbation du Conseil, des changements à la Convention unanime des actionnaires modifiée et reformulée (la CUA modifiée), conformément à la Décision de télécom CRTC 2011-301 – *Consortium canadien pour la TNL Inc. – Demande de modification concernant l’accès au Centre d’administration de la transférabilité des numéros/Système de gestion des services*, 6 mai 2011 (décision de télécom 2011-301).
2. Le Conseil fait remarquer que dans la décision de télécom 2011-301, il a demandé au Consortium d’intégrer dans la CUA modifiée la conclusion du Conseil selon laquelle les tierces parties qui peuvent démontrer de manière adéquate qu’elles ont besoin d’accéder à l’information sur le routage pour acheminer correctement le trafic ou les appels soient autorisées à accéder directement à l’information sur le routage approprié d’un transfert du Centre d’administration de la transférabilité des numéros/Système de gestion des services.
3. Le Conseil estime que la CUA modifiée tient compte de cette conclusion. Le Conseil fait également remarquer que le Consortium a indiqué que la CUA modifiée a été approuvée par le Consortium et l’ensemble de ses actionnaires, et qu’elle lie tous les actionnaires et le Consortium.
4. Par conséquent, le Conseil **approuve** les changements proposés par le Consortium à la CUA modifiée.

Secrétaire général

¹ Transférabilité des numéros locaux